

romantiques, et il signale l'architecture ogivale comme un produit de l'esprit laïque, en opposition avec l'esprit religieux. Je ne sais même s'il n'exagère pas outre mesure cette victoire des artistes séculiers sur les artistes cléricaux. Selon lui, l'ogive fut inventée par les Anglais en opposition à l'Église, et fut comme une protestation des *libres penseurs* de l'époque contre le plein cintre romain. Ces architectes, fondateurs des sociétés maçonniques, exprimèrent ainsi leurs tendances à se soustraire à l'autorité par un signe symbolique (une marque ouverte de révolte n'eût pas été possible) ; ce signe fut le triangle, qui est encore l'emblème maçonnique et d'où dérive l'arc ogival.

Je ne prétends pas soutenir la vérité de cette théorie, et je n'ai pas des connaissances suffisantes pour en faire la critique; mais l'assertion est grave, spécieuse et donne à réfléchir; elle expliquerait fort bien comment le diocèse de Lyon, plus fidèle que les autres aux traditions, repoussa, sinon l'ogive, du moins les modifications essentielles qui semblent résulter de son emploi.

En effet, dit M. Ramée : « L'introduction de la voûte d'arête avait déjà fait entrer, dans certains monuments à plein cintre de la fin du XII^e siècle, les nervures aux voûtes, dont le résultat fut la substitution à la forme sphérique de la couverture du chœur, d'une autre forme à plusieurs pans, d'une forme polygonale enfin. Au XIII^e siècle, cette forme devint générale dans les monuments, et de telle sorte même que le chœur *n'était plus une chose à part ayant une apparence particulière et indépendante du reste de l'édifice.* »

Nous n'insisterons pas sur l'orientation des églises. C'est une règle fort connue et tirée des Constitutions apostoliques, livre 1, ch. 57. « Sic sedesoblunga, ad orientem versus, navi similis (1). » L'orientation fut ordonnée également par le

(1) Les Constitutions apostoliques sont un recueil de règlements attri-